

Berne paiera pour le fédéralisme

Le parlement accepte de soutenir l'Institut du fédéralisme à l'Université de Fribourg



PATRICK CHUARD

Fribourg Vote historique pour l'Uni de Fribourg. Le Conseil des Etats a décidé hier matin le principe d'une contribution de la Confédération à l'Institut du fédéralisme. Ce centre d'expertise, rattaché à la Faculté de droit, fait notamment la promotion du système suisse de gouvernance dans les pays étrangers. Par 24 voix contre 15, la Chambre des cantons a décidé que Berne devra accorder à l'alma mater une enveloppe annuelle, acceptant une motion du National en ce sens.

«Nous avons tout intérêt à garantir un institut qui met à disposition des cantons et des Etats étrangers ses compétences en matière de gouvernance», a expliqué la sénatrice fribourgeoise Johanna Gapany (plr) avant le vote. «Aujourd'hui, l'Institut du fédéralisme ne reçoit aucune subvention de la Confédération, aucune subvention stable pour assurer sa pérennité. Il faudrait environ un million de francs par an de la Confédération, pour garantir son activité de base.»

A droite, certains se montraient hostiles à ce soutien. «D'autres instituts, dans nos universités et nos hautes écoles, sont sans aucun doute aussi très utiles à notre société. Evitons de créer une inégalité», a tenté de faire valoir Philippe Bauer (NE, plr). Le Conseil fédéral n'y était pas favorable non plus. L'Université de Fribourg a reçu une subvention de 45,7 millions en 2019, a rappelé Karin Keller-Sutter: «Si on commence maintenant à financer séparément des instituts universitaires avec une base juridique qui reste à créer, alors ce sera relativement ardu», a mis en garde la ministre.

Souvent sollicité

Un vote cantonaliste pour Johanna Gapany? «Il ne s'agit pas de faire un don à l'Université de Fribourg et la majorité l'a heureusement compris», répond l'intéressée. Elle rappelle que la Confédération travaillait régulièrement avec ce centre de compétence. Puis, en 2017, «elle a attribué un mandat de 3 millions de francs sur quatre ans à l'Université du Sussex, à Brighton». Cette décision avait suscité de fortes réactions politiques et avait poussé l'ancien conseiller aux Etats Beat Vonlanthen (FR, pdc) à déposer une première motion en faveur de l'institut.

Transféré en 1983 à l'Université de Fribourg «pour le bilinguisme et pour assurer sa durabilité», le centre est souvent sollicité par les cantons et certains services fédéraux pour des avis juridiques. Avec quelque 800 000 francs de budget annuel, il reçoit une subvention de 100 000 francs des cantons par le biais de la Fondation suisse pour la collaboration confédérale. Pas suffisant, selon ses responsables.

«Nous faisons également du travail pour les pays étrangers qui cherchent une voie fédéraliste. Nous accueillons des délégations, nous organisons des rencontres et des formations. On peut considérer que ce sont des prestations de service pour la Confédération», souligne son codirecteur, Bernhard Waldmann. Les délégations ou les chercheurs paient leurs transports «mais leur budget souvent modeste ne permet pas de couvrir tous les frais», précise-t-il, estimant le coût de l'activité internationale du centre à au moins 900 000 francs.

«Une reconnaissance»

La décision d'hier constitue «une reconnaissance de l'excellence et de la réputation de cet institut dont le rayonnement est international», se félicite Astrid Epiney, rectrice de l'Université de Fribourg.

«Comme il remplit beaucoup de mandats pour la Confédération qui nécessitent une réactivité rapide, il paraît cohérent que l'échelon fédéral contribue à son financement.» Elle ajoute que «l'institut est un bon exemple de la répercussion des activités académiques sur le terrain. Il est tout le contraire d'une tour d'ivoire en étant au service de la politique et de la société, tant en Suisse qu'à l'étranger, tout en respectant l'indépendance scientifique».